

Veuillez joindre  
1 photo (format  
passeport) avec cette  
inscription.

**DEMANDE D'ADMISSION**  
**(remplir une feuille par personne)**

NOM : ..... PRENOM : .....  
NE(E) LE : ..... E-mail : .....  
ADRESSE : ..... NPA + LIEU: .....  
☎ Privé : ..... ☎ Natel : .....

**Finance d'entrée**

Pour les personnes non  
domiciliées à Versoix

**Été**

*avril - octobre*

**Été/hivers**

*avril - mars*

**Versoisiens**

Couple

CHF 510.--

CHF 800.--

Adulte

CHF 300.--

CHF 490.--

Junior 1/Etudiant/Apprenti \*

CHF 145.--

CHF 220.--

Junior 2 \*\*

CHF 90.--

CHF 140.--

**Non -Versoisiens**

Couple

CHF 400.--

CHF 530.--

CHF 840.--

Adulte

CHF 200.--

CHF 310.--

CHF 510.--

Junior 1/Etudiant/Apprenti \*

CHF 145.--

CHF 220.--

Junior 2 \*\*

CHF 90.--

CHF 140.--

Passif

CHF. 50.--

\* Un junior 1 doit être âgé de moins de 19 ans au 31.12. de l'année en cours.  
Le tarif étudiant jusqu'à 25 ans est appliqué sur présentation de la carte  
d'immatriculation

\*\* Un junior 2 doit être âgé de moins de 16 ans au 31.12. de l'année en cours.

- 1) **Finance d'entrée** : Tout nouveau membre **adulte** n'habitant pas la Commune de Versoix doit s'acquitter de la finance d'entrée, en plus de la cotisation.
- 2) **Cotisation** : La cotisation est payable d'avance, dans son intégralité, lors de la confirmation d'admission par le Comité.
- 3) **Cotisation pour l'été** : (avril - octobre) Le membre qui désire s'inscrire pour l'été aura la possibilité de prolonger son inscription pour l'hiver.
- 4) **Renouvellement / Démission** : L'inscription est renouvelée automatiquement d'année en année.  
Le membre qui veut quitter le TCV doit informer le Comité, par écrit, un mois avant la fin de la saison sportive, soit à fin février au plus tard.
- 5) **Statuts et règlement du TCV** : Lors de la confirmation d'admission par le Comité, le nouveau membre consulte le règlement sur le site du TCV et déclare en accepter les clauses.

Versoix, le : ..... Signature : .....